Comment faire une demande d'autorisation pour un LOTO ?

Etape 1
Remplir tous les champs du formulaire de manière lisible.
Etape 2
Signer le formulaire
Etape 3
Joindre les pièces justificatives suivantes relatives à la personne morale faisant la demande d'autorisation :
 □ extrait du registre du commerce de la personne morale sollicitant l'autorisation (si applicable) □ copie des statuts de l'association sollicitant l'autorisation (si applicable)
Etape 4

Ce formulaire est à **déposer ou à envoyer** avec toutes les pièces justificatives à la

Police Nyon Région Route de Divonne 68 1260 Nyon

Remarques

- 1. L'autorisation d'exploiter ne peut être accordée qu'à une personne morale de droit suisse jouissant d'une bonne réputation et garantissant une gestion et une exploitation des jeux transparentes et irréprochables (art. 33 LJAr)
- 2. L'organisation de petites loteries ne peut être confiée à des tiers que si ces derniers poursuivent des buts d'utilité publique (art. 33 LJAr).
- 3. Les bénéfices nets de la loterie doivent être affectés intégralement à des buts d'utilité publique (art. 34 LJAr).
- 4. Toute demande tardive pourra être refusée (art. 18 RJPE).
- 5. Toute demande d'autorisation doit être déposée au moins <u>deux mois</u> avant le début de l'exploitation (art. 18 RJPE).

ATTENTION

Les loteries de petite envergure (y compris les lotos) ne peuvent pas être exploitées **en ligne**. Les loteries en ligne sont considérées comme des jeux de grande envergure, dont l'exploitation est attribuée de manière exclusive à la Société de la Loterie de la Suisse Romande. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales (amendes), ainsi qu'au séquestre et à la confiscation des gains réalisés.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN LOTO

Données relatives à la person	nne morale dema	andant l'autorisatio	n d'exploiter un Loto	
Raison sociale de la personne mo	rale :			
Adresse:	dresse:Numér			
NPA:Loca		alité :	lité :	
		-mail :		
Personne de contact au sein o	de la personne n	norale :		
Nom :	Pré	nom :		
		E-mail :		
Données relatives au Loto				
Lieu du loto :				
Rue :				
NPA : Localité :				
Date de l'événement :				
Affectation du bénéfice :				
Arrectation du benefice :				
Cartons				
Série (couleur et nom)	Nombre de carto	ons Prix du carton	Valeur d'émission = Nombre de cartons x Prix	
Série normale (vert, blanc et rose)		CHF 1		
Série royale (brun et rouge brique) Série super-royale (bleu et jaune)		CHF 2 CHF 3		
Série impériale (violet)		CHF 5		
Attention, au moins 1 carton sur 1	0 doit être gagnant.			
Types de cartons	Cartons à usage	unique □	multiple □	
▲ L'utilisation de cartons officiels à u	usage multiple pour un loto exclut la possibilité de jouer au moyen de cartor			
officiels à usage unique. 🛦				
Lots				
	En espèces	En nature	Total	
Nombre de lots Valeur des lots	CHF	CHF	CHF	
Attention, la valeur des lots doit correspondre à au moins 50% de la valeur d'émission. ▲				
Imprimeur des cartons :				
Nom:				
Rue:				
NPA:	Loc	alité:		
Téléphone :	E-mail	:		
Lieu et date		Signature		
		3		